

Le 4 décembre 2024

PAR COURRIEL

Objet : Demande d'accès à l'information DAI-2024-0543

François Ramsay

Vice-président – Affaires corporatives,
juridiques et réglementaires et chef de la
gouvernance (par intérim)
Edifice Jean-Lesage
20^e étage
75, boulevard René-Lévesque Ouest
Montréal (Québec) H2Z 1A4
Responsable.Acces@hydroquebec.com

Bonjour,

La présente a pour objet le suivi de votre demande reçue le 29 octobre et visant à obtenir :

« j'aimerais obtenir, pour chacune des cinq dernières années ainsi que le premier semestre de 2024 :

- La liste des cinq plus importants fournisseurs d'hébergement de données d'Hydro-Québec ainsi que les sommes versées à chacun d'entre eux (pour chaque période)*
- Les sommes totales dépensées pour l'hébergement de données (pour chaque période)*
- La liste des villes où se trouvent les centres d'hébergement de données utilisées par Hydro-Québec. »*

(Transcription intégrale)

En réponse au premier point de votre demande, nous vous informons qu'Hydro-Québec fait affaire actuellement avec quatre (4) fournisseurs d'hébergement de données, à savoir: AWS, Microsoft (Azure), Google (Google Cloud Platform) et VMware (VMware Cloud Platform sur AWS).

En réponse au second volet de votre demande, vous trouverez dans le tableau ci-dessus les sommes totales dépensées pour l'hébergement de données auprès de ces fournisseurs pour chacune des périodes visées :

| 2019 | 2020 | 2021 | 2022 | 2023 | 1^{er} janvier au 30 juin 2024 |
|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------|---|
| 1,4 M\$ | 4,5 M\$ | 8,8 M\$ | 20,6 M\$ | 34,6 M\$ | 20 M\$ |

Nous ne pouvons vous communiquer les sommes versées à chacun des fournisseurs pour chacune des périodes visées, car il s'agit de renseignements de nature commerciale que nous traitons de manière confidentielle. Nous invoquons les articles 21 et 22 de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels*.

Comme beaucoup de grandes organisations, Hydro-Québec a choisi d'aller vers l'infonuagique. Les raisons qui expliquent ce choix sont nombreuses. Le fait de ne plus avoir à mettre en place et à maintenir ces infrastructures constitue un avantage important en termes d'investissement et d'allocation de nos efforts.

De plus, l'infonuagique présente des avantages importants quant à la flexibilité et la vélocité avec lesquelles nous pouvons accéder à des capacités de traitement adaptées. Elle permet aussi de nouvelles fonctionnalités.

En effet, l'infonuagique permet d'augmenter ou de réduire le niveau de service en fonction de nos besoins. Cela évite de devoir s'équiper d'infrastructures surdimensionnées qui ne sont requises qu'à certains moments précis. De plus, elle permet d'utiliser des outils de travail collaboratifs qui augmentent l'efficacité de nos équipes.

Ces différentes raisons expliquent l'augmentation du recours aux services d'hébergement infonuagique. Il est important de noter que les autres solutions de stockage de données, comme l'utilisation de serveurs, viennent également avec des coûts, sans les avantages qu'offre l'infonuagique.

Enfin, en réponse au dernier point de votre demande, nous vous informons que ces fournisseurs hébergent les données d'Hydro-Québec dans des centres de données situés à Montréal, Québec et Toronto.

Dans ce contexte, nous ne pouvons accéder entièrement à votre demande.

La révision de cette décision peut être demandée auprès de la Commission d'accès à l'information. Vous trouverez ci-joint une note explicative à ce sujet, de même que des articles de cette loi mentionnés à la présente.

Veillez accepter nos meilleures salutations.

Le responsable de l'accès aux documents
et de la protection des renseignements personnels,

François Ramsay

p. j.